|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 17 juillet 2023 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 122**Manifestations TSB/GM | – Aux Administrations des États Membres de l'Union;– Aux Membres du Secteur UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T**Copie:**– Aux Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications;– Au Directeur du Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique |
| **Contact:** | **Gillian Makamara** |
| **Tél.:** | +41 22 730 5893 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg17@itu.inttsbevents@itu.int |
| **Objet:** | **Sommet régional africain sur la cybersécurité(Kampala, Ouganda, 20-23 novembre 2023)** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'aimable invitation de la Commission des communications de l'Ouganda (UCC), en collaboration avec l'Équipe d'intervention en cas d'urgence informatique de l'Ouganda (UG-CERT) et avec le concours d'AfricaCERT, l'Union internationale des télécommunications (UIT) organise un "**Sommet régional africain sur la cybersécurité**" à Kampala (Ouganda), du 20 au 23 novembre 2023.

2 Dans notre monde de plus en plus interconnecté, la cybersécurité devient primordiale pour ce qui est de protéger les données sensibles, renforcer les infrastructures essentielles et accroître la confiance dans nos transactions numériques. La Résolution 130 de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, qui souligne la nécessité de renforcer le rôle de l'UIT dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC, énonce des principes centraux et directeurs prévalant pour ce sommet régional sur la cybersécurité.

En outre, la tenue de ce sommet est conforme à de nombreuses autres Résolutions de premier plan, dont la [Résolution 50 de l'AMNT](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.50-2022) sur la cybersécurité, la [Résolution 58 de l'AMNT](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.58-2022) visant à encourager la création d'équipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique, en particulier dans les pays en développement, et la Résolution 69 de la CMDT, qui vise à appuyer la création d'équipes d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT), notamment dans les pays en développement, et à favoriser la collaboration entre ces équipes. De plus, les organisateurs de ce sommet reconnaissent et respectent la Résolution 45 de la CMDT, qui appelle à améliorer les stratégies de coopération dans le domaine de la cybersécurité, notamment pour lutter contre les spams et les limiter.

En outre, les objectifs du sommet s'inscrivent dans les priorités de la troisième initiative régionale pour l'Afrique, qui met l'accent sur la fiabilité, la sûreté et la sécurité du déploiement des télécommunications/TIC et sur la protection des informations personnelles, et avec la [Résolution 89 de la CMDT](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.89-2022), dans laquelle il est proposé d'utiliser les TIC pour réduire les disparités en matière d'inclusion financière.

Les objectifs de ce sommet sont notamment, mais pas exclusivement, les suivants:

– présenter les travaux de la Commission d'études 17 de l'UIT-T et les principales normes de sécurité, en mettant l'accent sur la [Recommandation UIT-T X.1060](https://www.itu.int/rec/T-REC-X.1060/en) intitulée "Cadre relatif à la création et à l'exploitation d'un centre de cyberdéfense";

– faciliter l'échange de bonnes pratiques, de données d'expérience et d'enseignements tirés en ce qui concerne les fondements de sécurité pour les opérateurs de télécommunication et la sécurité des technologies émergentes;

– présenter le [Laboratoire de sécurité des services financiers numériques (DFS) de l'UIT](https://figi.itu.int/figi-resources/dfs-security-lab/) et les orientations pratiques fournies aux pays en développement pour leur permettre de mettre en œuvre des cadres robustes sur la garantie de la sécurité des services financiers numériques;

– étudier des méthodes permettant d'évaluer la cyberrésilience des infrastructures essentielles des réseaux de télécommunication, en mettant l'accent sur la sécurité des infrastructures et des applications utilisées pour les services financiers numériques; et

– offrir une tribune aux experts en cybersécurité de la région Afrique pour leur permettre d'améliorer leur état de préparation et de renforcer leur résilience ainsi que leurs efforts de coordination, en vue de protéger les infrastructures essentielles et de faire face aux menaces émergentes dans le domaine de la cybersécurité.

3 Les manifestations ci-après auront lieu dans le cadre du Sommet:

– **20 novembre 2023**: Atelier de l'UIT sur le thème "*Renforcer la sécurité dans l'économie numérique*"

– **21 novembre 2023**:Laboratoire d'apprentissage sur la sécurité, intitulé "*Services financiers numériques*"

– **22 novembre 2023**: Cyberexercice

– **23 novembre 2023**: Réunion du Groupe régional de la Commission d'études 17 de l'UIT‑T pour l'Afrique (SG17RG-AFR)

Ce Sommet comportera également des séances de formation sur la [réduction de l'écart en matière de normalisation (BSG)](https://www.itu.int/en/ITU-T/gap/Pages/default.aspx), qui seront axées sur la mise en œuvre pratique des Recommandations de l'UIT‑R relatives à la sécurité dans les cadres nationaux.

4 Ce sommet s'adresse aux représentants des régulateurs des télécommunications, des agences nationales de la cybersécurité, des ministères, des fournisseurs et des prestataires de services et de solutions, des établissements universitaires, des organismes de recherche‑développement et d'autres organisations s'occupant de questions liées à la sécurité. La participation est gratuite et ouverte (du 20 au 22 novembre 2023) à toutes les parties prenantes intéressées, notamment les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés de l'UIT et les établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux.

**Les représentants des États Membres, des Membres de Secteur, des établissements universitaires de la région Afrique et des Associés participant aux travaux de la Commission d'études 17 et de la région Afrique, ainsi que les personnes invitées par le groupe régional, peuvent participer à la réunion du Groupe SG17RG-AFR qui se tiendra le 23 novembre 2023, conformément à la** [**Résolution 54 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT**](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.54-2022) **(points 4 à 6 du *décide*).**

5 Toutes les informations utiles concernant ces manifestations (projet de programme, intervenants, lien pour l'inscription) seront publiées sur la page web suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/2023/1120/Pages/default.aspx>.

La page web sera mise à jour périodiquement, à mesure que parviendront des informations nouvelles. Il est recommandé aux participants de consulter régulièrement la page web pour prendre connaissance des dernières informations.

6 Des informations générales à l'intention des participants concernant les hôtels, les transports et les formalités de visa sont disponibles sur le site web de l'UIT susmentionné.

L'inscription est obligatoire pour toutes les personnes qui souhaitent participer à l'atelier. Pour vous inscrire, vous êtes invités à remplir dès que possible le formulaire en ligne disponible à l'adresse: <https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/registration.aspx?Event=C-00012871>.

**Il est conseillé de s'inscrire à l'avance pour participer en présentiel** et, afin de permettre à l'hôte de prévoir la logistique nécessaire, **l'inscription pour la participation en présentiel** doit être effectuée **au plus tard le 1er novembre 2023**. Veuillez noter que l'inscription préalable des participants à nos manifestations se fait exclusivement en ligne.

**Veuillez noter que l'inscription à la réunion du Groupe régional de la Commission d'études 17 de l'UIT‑T pour l'Afrique (SG17RG-AFR) s'effectuera séparément**. Des informations additionnelles sur la réunion du groupe régional sont disponibles sur la page web du Groupe SG17RG-AFR, à l'adresse suivante: <http://itu.int/go/tsg17rgafr>.

7 Je vous rappelle que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de l'Ouganda sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être obtenu auprès de la représentation de l'Ouganda (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Des renseignements complémentaires concernant les demandes de visa sont disponibles sur le site web de la manifestation, sous la rubrique "**Informations pratiques**".

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications